

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**RENCONTRE DES MEMBRES**

LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

18 h 30, École de la Passerelle

Local du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présences : Mesdames Nathalie Amyot
 Sophie Baron
 Sonia Bonneville
 Sunny Breuil
 Caroline Buteau
 Isabelle Cyr-Boudreau
 Marie-Ève Deschênes
 Olfa Dhifaoui
 Johanne Hébert
 Virginia Lee Keith
 Marie-Hélène Leclerc
 Koralie Tanguay
 Marie-Louise Thiaw

Absence : Aucune

1. Ouverture de la séance, présentation des membres et vérification du quorum

Après vérification du quorum, madame Hébert procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue à tous et demande à chacun de se présenter. Elle souligne qu'avec la nouvelle loi en vigueur, elle se doit d'acheminer les documents sept jours à l'avance. Toutefois, malgré sa bonne volonté, il se pourrait qu'il ne soit pas toujours possible.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Hébert nous en fait la lecture. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Caroline Buteau.

CE-2024-09-01 Adopté à l'unanimité.

3. Nominations (rôles et responsabilité du conseil d'établissement)**3.1. Présidence**

Madame Hébert prend le temps de bien expliquer le rôle et les responsabilités du président. En outre, il ouvre la séance, il procède à la lecture de l'ordre du jour, il accorde les droits de parole et oriente les membres dans le but de viser la réussite de tous les élèves et il s'assure de faire respecter le sujet initié. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant. Madame Hébert tient à préciser qu'il faut être disponible une semaine avant la réunion, car des rencontres d'environ 45 minutes sont prévues en vue de la préparation de chaque réunion du conseil d'établissement. Un substitut à la présidence doit être désigné, séance tenante, après l'élection du président. De plus, le président s'assure que les rencontres sont conviviales et que les membres présents prennent des décisions pour le bien commun de tous les élèves. Il doit également rédiger un rapport à la fin de l'année.

Plusieurs membres proposent madame Sunny Breuil à titre de présidente. Cette dernière accepte cette fonction pour l'année scolaire 2024-2025.

CE-2024-09-02 Adoptée à l'unanimité.

3.2. Substitut à la présidence

Madame Koralie Tanguay se propose comme substitut à ce poste.

CE-2024-09-03 Adopté à l'unanimité.

3.3. Secrétaire

Madame Sonia Bonneville est nommée à titre de secrétaire.

CE-2024-09-04 Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 6 juin 2024

Madame Marie-Ève Deschênes propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024.

CE-2024-09-05 Adopté à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 6 juin 2024

Il n'y a pas de suivi à faire.

6. Questions du public

Madame Keith se questionne sur la bannière Étincelle. Madame Caroline Buteau explique le défi Étincelle et le fonctionnement de la classe gagnante. Une nouveauté cette année, les enseignantes nommeront des mini-profs pour observer les bons comportements. Ces derniers auront un repère visuel d'une autre couleur que celle des adultes.

Objets d'information

7. Déclaration d'intérêt

Comme chaque année, la direction nous demande de remplir ce document puisque conformément à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un organisme ou une entreprise faisant affaire ou susceptible de faire affaire avec l'école dont il est membre. La direction précise que nous avons jusqu'à la fin de la séance pour lui remettre ce document.

8. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue

Madame Isabelle Cyr-Boudreau, orthopédagogue à l'École de la Passerelle, explique le mandat des deux orthopédaogues pour l'année. Ces dernières ont une tâche incluant le soutien en intégration linguistique. Elles ont déjà commencé à rencontrer les élèves, et ce, dès le début du mois de septembre. Des activités en conscience phonologique ont été réalisées dans les groupes de 1^{re} année ce qui a permis de cibler les élèves pour le service « Coup de pouce ». Les suivis sont également commencés dans les classes de 2^e année.

Madame Marie-Hélène Leclerc souligne avoir eu un beau début d'année. Elle mentionne que les élèves de l'École de la Passerelle vivront une activité sportive avec l'entreprise Cyclo-Forme le 30 septembre. De plus, Étincelle a planifié des activités rassembleuses à l'Halloween. Une 1^{re} communication sera envoyée aux parents le 15 octobre afin de les informer de la situation académique et comportementale de leur enfant depuis le début de l'année.

Madame Caroline Buteau mentionne avoir eu une belle rentrée scolaire. Étincelle a commencé à donner des défis aux élèves et à leur expliquer les bons comportements à suivre. Les élèves de l'École Notre-Dame vivront une activité rassembleuse avec l'entreprise WIGO qui a pour mission de favoriser l'activité physique et le développement psychomoteur des enfants. Le

thème de l'année est : « *Laisse ta trace, écris ton histoire* ». D'ailleurs, un arbre « arc-en-ciel » sera réalisé où chacun des élèves laissera l'empreinte de sa main sur une affiche qui sera installée dans l'entrée principale. En septembre, on s'installe, on apprend les routines et à se connaître.

Madame Sophie Baron a obtenu un beau changement à sa tâche cette année. Elle enseigne à tous les élèves de l'école. Ce qui lui permettra de développer un bon lien avec les élèves. Il en est de même pour l'enseignante de musique. C'est une autre belle année qui est commencée. Elle souligne que le personnel des deux écoles a assisté à une formation sur les traumatismes offerte par madame Kariane Veilleux, psychoéducatrice. Il faut garder en tête que les enfants peuvent vivre des situations complexes à la maison qui peuvent se refléter à l'école. Cette dernière a su capter les enseignantes et les éducatrices spécialisées avec des exemples concrets.

9. Élèves en plein air, neurones en santé – École Notre-Dame des Petits-Cheminots

Madame Hébert n'a toujours pas eu de réponse à ce jour pour le projet de la cour de l'École Notre-Dame. Toutefois, elle garde espoir. Advenant une réponse positive, elle continuera à nous tenir au courant et l'équipe-école s'investira dans ce beau projet.

Objet de consultation

10. Calendrier et fonctionnement des rencontres

Madame Hébert informe les membres que les rencontres se dérouleront les mercredis afin de ne pas entrer en conflit avec d'autres réunions du CSSDN. Elle propose que les rencontres commencent à 18 h 30 et se déroulent à l'École de la Passerelle. Les dates sont les suivantes :

- ✓ Mercredi 6 novembre 2024
- ✓ Mercredi 11 décembre 2024
- ✓ Mercredi 12 février 2025
- ✓ Mercredi 26 mars 2025
- ✓ Mercredi 7 mai 2025
- ✓ Mercredi 18 juin 2025

Ces dates pourraient être sujettes à changement en cours d'année.

CE-2024-09-06 Adopté à l'unanimité.

Objets d'adoption

11. Règles de régie interne du conseil d'établissement

Madame Hébert a révisé les règles en fonction des nouveautés du ministère. Elle a placé toutes les modifications en surbrillance afin de voir facilement les changements apportés.

Elle souligne que les séances à distance sont autorisées. Toutefois, pour ce type de rencontre, il devra y avoir au moins un membre présent à l'école. Elle souligne qu'en cas de mesure extrême, les rencontres pourraient se faire par visioconférence.

Madame Koralie Tanguay adopte les règles de régie interne.

CE-2024-09-07 Adopté à l'unanimité.

Objets d'approbation

12. École accessible et inspirante 2024-2025

Madame Hébert présente les sorties des deux écoles. Elle précise que c'est complexe à remplir puisque le délai est très court pour le personnel enseignant. Madame Caroline Buteau se demande ce qu'il arrivera avec les nouveaux élèves, car le montant est calculé en fonction du nombre d'élèves actuels. La direction souligne qu'elle a budgété pour quelques élèves supplémentaires. Madame Thiaw se questionne à savoir si tous les élèves du même degré vivront les mêmes activités. Nous lui confirmons que tous les groupes vivent les mêmes activités. L'équipe ne peut pas faire ce qu'elle veut avec l'argent des fonds publics. Elle doit se

restreindre aux activités inscrites au Répertoire culture-éducation disponible sur le site du ministère de la Culture et des Communications.

Madame Sunny Breuil approuve les sorties de l'École accessible et inspirante.

CE-2024-09-08 Approuvé à l'unanimité.

13. Sorties scolaires en milieu culturel 2024-2025

Cette mesure demande que les élèves puissent participer à deux sorties à l'extérieur de l'école. Le travail des enseignantes se complique, car le transport est très dispendieux. Madame Hébert précise que la liste des sorties sera transmise à tous les parents à même chaque titulaire. Les enseignantes essaient de ne pas choisir les mêmes activités d'une année à l'autre.

Madame Marie-Louise Thiaw approuve les sorties scolaires en milieu culturel.

CE-2024-09-09 Approuvé à l'unanimité.

14. Bouge au cube 2024-2025

Madame Sophie Baron mentionne que cette mesure doit servir à faire bouger les élèves en leur offrant des activités sportives. En fait, ce budget était préalablement offert pour 3 ans. Toutefois, nous avons eu une belle surprise, le ministère nous a alloué des sommes encore cette année.

Madame Olfa Dhifaoui approuve les activités « Bouge au cube ».

CE-2024-09-10 Approuvé à l'unanimité.

15. Parascolaire 2024-2025 au service de garde

Madame Nathalie Amyot présente les activités parascolaires proposées, les coûts et la durée. Madame Hébert mentionne que plusieurs parents ne paient pas la facture des effets scolaires et celle du service de garde. Elle demande que les frais tant à l'école qu'au service de garde soient payés avant d'inscrire leur enfant aux activités parascolaires. Tous s'entendent sur ce point. Plusieurs activités à différents prix sont suggérées. Madame Tanguay souligne qu'un montant en bas de 100 \$ est raisonnable. De son côté, madame Marie-Ève Deschênes aime l'idée d'annoncer les activités à l'avance afin que les parents puissent prévoir les coûts.

À l'hiver, les membres ont choisi le taekwondo. Madame Dhifaoui souligne que c'est très important d'apprendre à se défendre. Madame Breuil suggère de repenser au prix à la baisse en n'obligeant pas l'achat du kimono.

Madame Sophie cite que la gymnastique est l'activité par excellence pour développer le tonus musculaire, la coordination et l'équilibre. C'est d'ailleurs cette activité qui a été choisie par les membres à l'automne.

Madame Virginia Lee Keith approuve les activités parascolaires du service de garde.

CE-2024-09-11 Approuvé à l'unanimité.

Objets de rapports

16. Rapport de la Présidente

Madame Breuil n'a rien à signaler.

17. Rapport de la responsable au comité de parents

Madame Marie-Ève Deschênes est nommée représentante et madame Koralie Tanguay sera sa remplaçante. La 1^{re} rencontre aura lieu le 15 octobre 2024.

18. Rapport de la responsable de l'OPP

Comme il a été décidé l'an passé, la campagne de financement « Martin Desserts » sera offerte avant Noël. Madame Sabrina Thériault s'occupera de ce dossier. Le coût pour un gâteau est de 26 \$. De cette somme, 7 \$ par dessert vendu seront remis à l'école. Notre campagne commencera le 28 octobre et se terminera le 15 novembre. La livraison est gratuite dans les

deux écoles. Les dépliants sont déjà rendus dans les écoles et seront remis le 28 octobre. La livraison des desserts se tiendra le 16 décembre.

Madame Sophie Baron approuve la campagne de financement.

CE-2024-09-12 Approuvé à l'unanimité.

19. Rapport de la responsable du service de garde

Madame Amyot explique que le coût du service a été majoré en juillet dernier. Il en coûtera 9,50 \$, par jour, pour un enfant régulier. Ces montants seront changés dans la régie interne du service de garde et cette dernière sera ajoutée sur le site Internet de notre école. Mme Amyot se trouve privilégiée d'avoir toute son équipe. Elle accompagne les nouveaux éducateurs et des formations leur sont offertes afin de les outiller dans leurs interventions auprès des élèves.

20. Rapport de la direction

Madame Hébert nous informe des sujets suivants :

- ✓ La semaine prochaine se tiendra l'exercice d'évacuation dans les deux bâtisses. Par la suite, un message sera transmis aux parents pour les informer.
- ✓ En juin dernier, la clientèle était de : 1 classe de maternelle 4 ans et 3 classes du préscolaire 5 ans. Le CSSDN a ouvert une maternelle 4-5 ans vers le 20 août.
- ✓ Nous poursuivons notre travail à même le projet éducatif (la lecture et les bons comportements).
- ✓ Les rencontres CAP avec les titulaires du 1^{er} cycle se poursuivent en lecture.
- ✓ Le PEVR du CSSDN est basé sur la conscience phonologique.
- ✓ Le cours culture et citoyenneté québécoise (CCQ) est nouveau cette année et est en application.
- ✓ Des rencontres de co-développement sont offertes aux éducatrices spécialisées à raison de six à dix rencontres dans l'année et sont animées par la psychoéducatrice.
- ✓ L'enseignement explicite est priorisé. Deux éducatrices spécialisées accompagnent le personnel du service de garde et s'entraident afin de trouver des stratégies gagnantes.
- ✓ Cette année, six éducatrices ont été engagées pour effectuer de l'aide à la classe.
- ✓ Des travaux ont été effectués à l'École de la Passerelle tels que des retouches de peinture, l'ajustement de la porte d'entrée, le changement d'une télé interactive, le changement d'une buvette et l'installation du parcours moteur dans la cour d'école. En ce qui concerne l'École Notre-Dame, trois arbres ont été coupés, car ils avaient la maladie de l'agrile du chêne.
- ✓ Nous devons avoir l'autorisation du Centre de conservation du Québec ou du Conseil du patrimoine religieux du Québec afin de restaurer la statue de Marie face à l'École Notre-Dame. Il en coûtera environ 3 000 \$ qui seront assumés par le CSSDN. Ce dossier est à suivre.
- ✓ Toujours à l'École Notre-Dame, des pellicules solaires seront installées dans chacune des fenêtres du local 220 pour éviter que la chaleur entre.
- ✓ La classe langage a été transférée à l'École de la Ruche. Ce local accueille maintenant des élèves du préscolaire 4 - 5 ans.

21. Levée de l'assemblée

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, madame Sunny Breuil procède à la levée de l'assemblée à 19 h 46.

La prochaine rencontre se tiendra le 6 novembre à 18 h 30.

CE-2024-09-13 Adopté à l'unanimité.

Présidente

Johanne Hébert
Directrice